



# Assemblée générale

Documents officiels

## Commission du désarmement

**319<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 2 avril 2012, à 10 heures  
New York

*Président* : M. Román-Morey ..... (Pérou)

*La séance est ouverte à 10 h 25.*

### Ouverture de la session

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je déclare ouverte la 319<sup>e</sup> séance et première séance de la session de fond de 2012 de la Commission du désarmement.

Avant d'aborder le premier point de l'ordre du jour, je voudrais, au nom de tous les membres de la Commission et de tous les participants, souhaiter chaleureusement la bienvenue à S.E. M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, Président de l'Assemblée générale, et à M<sup>me</sup> Angela Kane, Haut-Représentante pour les affaires de désarmement et chef du Bureau des affaires de désarmement, lequel fournira un appui fonctionnel à la session de la Commission.

La présence du Président de l'Assemblée générale et de M<sup>me</sup> Kane aujourd'hui souligne l'importance de la Commission du désarmement, en général, et les attentes que nourrissent les États Membres concernant la présente session, en particulier. Je voudrais également exprimer ma sincère gratitude à M. Shaaban Shaaban, Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, qui est en charge des services de conférence assurés à la Commission du désarmement.

J'ai à présent l'immense plaisir de donner la parole à S.E. M. Nassir Abdulaziz Al-Nasser, Président de l'Assemblée générale.

**M. Al-Nasser** (Président de l'Assemblée générale) (*parle en anglais*) : Je suis heureux de participer ce matin à

l'ouverture de la session de fond de 2012 de la Commission du désarmement, à l'heure où cet important organe entame un nouveau cycle de trois ans. Je commencerai ma brève intervention en souhaitant la bienvenue à M<sup>me</sup> Angela Kane et en la félicitant pour sa récente nomination en tant que Haut-Représentante pour les affaires de désarmement. Je lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions. Je suis certain qu'à ce poste également, ses états de service seront remarquables. Je salue les efforts positifs déployés par S.E. M. Hamid Al Bayati, de l'Iraq, en sa qualité de Président de la session de 2011 de la Commission du désarmement et je tiens à féliciter S.E. M. Enrique Román-Morey pour son élection à la présidence de la présente session de la Commission. Je suis convaincu que sa très vaste expérience dans le domaine du désarmement s'avérera très utile pour les travaux de la session et augure bien de leur conclusion fructueuse. Je félicite également les membres du Bureau.

Il est indéniable que les organes des Nations Unies qui composent le mécanisme pour le désarmement se trouvent actuellement à un tournant décisif. Ils sont confrontés à de sérieuses difficultés résultant d'un manque de volonté politique et d'une réticence accrue à prendre des initiatives et accepter des compromis. Dans les cas de la Commission du désarmement et de la Conférence du désarmement, cela s'est traduit par une paralysie des travaux depuis plus de 10 ans. Cette situation ne peut et ne doit plus durer.

Dans ce contexte, je ne saurais trop insister sur la responsabilité et l'occasion que nous avons tous aujourd'hui de remettre le mécanisme pour le désarmement, y compris la

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

12-28118(F)



Merci de recycler

Commission du désarmement, sur les rails. Toutefois, cela ne sera possible qu'en faisant preuve de sens des responsabilités et d'attachement à nos objectifs et engagements communs.

Par le passé, la Commission du désarmement s'est avérée une instance utile pour avoir des discussions importantes sur les thèmes prioritaires du désarmement mais aussi pour trouver un accord sur plusieurs documents et directives de premier plan qui continuent de servir de référence aujourd'hui. C'est pourquoi il a été si préoccupant qu'en 2011, et pour la douzième année consécutive, les États Membres n'aient pas réussi à s'entendre sur un document final de session.

Au regard des raisons qui ont motivé la création du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, y compris la Commission du désarmement, à l'occasion de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, en 1978, et à la lumière des résultats obtenus par cet organe, il m'a paru important d'être ici aujourd'hui pour transmettre un message de soutien et d'encouragement aux membres et pour inviter instamment tous les participants à faire le nécessaire pour saisir l'occasion offerte par la session de cette année.

Afin de relever ce lourd défi et de redynamiser ces organes multilatéraux indispensables, je demande à tous les membres de travailler main dans la main de manière constructive et dans un esprit de coopération et de compromis, et de faire en sorte que leurs travaux soient guidés par la volonté de faire en sorte que la présente session marque le démarrage solide d'un cycle triennal fructueux à même de donner des résultats qui contribueront à la paix et à la stabilité internationales.

Mon bureau et moi-même sommes disposés, Monsieur le Président, à vous apporter toute l'aide que vous jugerez nécessaire à l'appui de votre tâche importante.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie S. E. le Président de l'Assemblée générale de ses paroles très encourageantes. Je le remercie également de l'appui qu'il nous offre et je suis certain que la Commission mettra tout en œuvre pour obtenir les résultats qu'on attend d'elle.

Je saisis cette occasion pour adresser à M<sup>me</sup> Angela Kane, Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, mes plus sincères félicitations à l'occasion de sa récente nomination.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Kane.

**M<sup>me</sup> Kane** (Haut-Représentante pour les affaires de désarmement) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de donner lecture d'une déclaration du Secrétaire général Ban Ki-moon,

qui, comme les membres le savent, est très attaché aux questions de désarmement. Le Secrétaire général rentre tout juste du Sommet sur la sécurité nucléaire de Séoul, qui s'est tenu la semaine dernière.

« Il me plaît d'adresser mes salutations à toutes les délégations à l'occasion de l'ouverture de la session de 2012 de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies, et je souhaite d'emblée féliciter l'Ambassadeur Enrique Román-Morey du Pérou pour son accession à la présidence de la Commission.

Il s'agit d'une année extrêmement importante pour la Commission, pas simplement parce que 2012 marque le soixantième anniversaire de sa création. La Commission entame un nouveau cycle de discussion de trois ans et elle doit examiner des questions d'une importance capitale pour le désarmement nucléaire et la réglementation des armements classiques.

Le fait qu'il existe des divergences dans les priorités et les politiques des États Membres n'est pas un phénomène nouveau pour la Commission, qui a toujours su surmonter ces obstacles, même dans les périodes de grande instabilité des relations internationales. De 1959 à 1978, la Commission ne s'est que rarement réunie, mais ensuite et jusqu'en 1999, dernière année où il y eut un consensus véritablement productif, la Commission a été en mesure d'adopter diverses directives et recommandations.

Il n'y a donc aujourd'hui qu'une voie raisonnable à suivre pour la Commission. Elle doit axer ses délibérations sur la recherche d'un terrain d'entente pour relever les défis internationaux, actuels et nouveaux, qui vont de l'élimination des armes de destruction massive les plus meurtrières à la réduction et la maîtrise des armes classiques.

Je demeure personnellement déterminé à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour faire avancer les objectifs de désarmement. Des progrès sont tout à fait indispensables, car, directement ou indirectement, ils peuvent avoir un effet bénéfique sur les autres objectifs de l'ONU. À l'inverse, un échec des efforts de désarmement nuirait à la sécurité et la prospérité de tous.

Mes efforts passés pour relancer la coopération multilatérale sur le désarmement et le programme d'action de cinq ans que j'ai présenté cette année témoignent de mon engagement. Je suis convaincu que M<sup>me</sup> Angela Kane, la nouvelle Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, fera fond sur les réalisations de ses prédécesseurs à l'heure où nous mettons en œuvre ce programme d'action.

Je souhaite aux membres une session fructueuse. »

Ainsi s'achève la déclaration du Secrétaire général.

Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de Haut-Représentante pour les affaires de désarmement.

C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole à la Commission du désarmement à l'occasion de l'ouverture de sa session de fond de 2012 et je tiens à remercier le Président sortant, l'Ambassadeur Hamid Al Bayati, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux de la Commission l'an passé et a salué les nombreux efforts déployés par son bureau. De même, je félicite l'Ambassadeur Enrique Román-Morey pour son élection en tant que Président de la session de 2012. Le Bureau des affaires de désarmement se tient prêt à lui apporter, ainsi qu'au Bureau et à toutes les délégations, son concours tout au long de la session.

Puisque c'est la première fois que j'ai l'occasion de m'adresser à la Commission en ma qualité de Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, je voudrais faire quelques observations d'ordre personnel et rendre hommage à mon prédécesseur, Sergio Duarte, qui a œuvré de manière inlassable et avec tant au dévouement pour faire avancer nos objectifs dans le domaine du désarmement.

Je suis rentrée au Secrétariat il y a environ 30 ans et dans les années 80, j'ai rejoint le Département des affaires de désarmement, où j'ai eu le privilège de travailler sur la Campagne mondiale pour le désarmement. J'ai depuis appris que si on peut ignorer l'homme dans le désarmement, on ne peut en revanche retirer à l'homme son désir de désarmement. Et il est une bonne raison à cela : le sort de l'humanité dépend pour une large part des progrès réalisés dans ce domaine.

Même si les progrès ont été modestes ces dernières années en ce qui concerne le désarmement, et en particulier le désarmement nucléaire, la communauté internationale a traditionnellement toujours su surmonter les déceptions dans ce domaine, ce qui nous donne une base de départ. Examinons à cet égard ce qui suit.

Lorsque j'ai débuté ma carrière à l'ONU, quatre des cinq zones exemptes d'armes nucléaires actuelles n'existaient pas. Il n'y avait pas de Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques comptait moins de la moitié de ses 163 signataires actuels. Il n'y avait pas de Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ni de prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il n'y avait pas non plus de Traité START, de Traité sur des réductions des armements stratégiques offensifs, de nouveau Traité START, de Convention sur les mines antipersonnel, de Convention sur

les armes inhumaines, de Convention sur les armes à sous-munitions, de Programme d'action sur les armes légères, ni de session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, de sommets du Conseil de sécurité sur le désarmement nucléaire et les questions de non-prolifération ou de proposition détaillée du Secrétaire général pour le désarmement nucléaire mondial. En outre, plusieurs des grands traités régionaux sur les armes classiques en vigueur aujourd'hui dans le monde n'avaient pas encore été signés.

L'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération a elle aussi progressé de manière encourageante et les programmes en la matière touchent désormais la jeune génération, qui, avant que nous ayons le temps de nous en rendre compte, sera en charge de ces domaines complexes. Le défi pour nous à cet égard est de maintenir et d'amplifier ces progrès.

Dix-huit années durant, avant l'année 1977, la Commission du désarmement ne s'est réunie que très rarement. Puis au cours des 20 années qui suivirent, de 1979 à 1999, elle fut en position d'adopter 16 directives, recommandations et déclarations. Lorsqu'on évoque l'incapacité de la Commission de parvenir à un consensus depuis 1999, on oublie parfois que des progrès sont possibles même quand les États Membres ont des priorités et des politiques très divergentes. Si des progrès ont été possibles aux heures les plus sombres de la guerre froide, alors nul doute que d'autres soient à portée de main aujourd'hui.

La Commission continue de jouer un rôle important dans le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, principalement parce qu'elle discute de questions spécifiques liées à l'armement nucléaire et aux armes classiques. Les directives et recommandations adoptées par la Commission ont le potentiel non seulement de déboucher sur de nouvelles résolutions de l'Assemblée générale mais aussi de poser les fondements conceptuels de nouveaux traités multilatéraux. Pour cela toutefois, la Commission devra être bien plus qu'une vitrine des politiques nationales.

Chaque fois que ses membres ont compris que la poursuite d'intérêts communs servait leurs intérêts nationaux, la Commission a fait des progrès. Le manque de confiance et la méfiance à l'égard de toute nouvelle initiative, du fait des incertitudes qui les entourent ou d'éventuelles suspicions quant à leurs réelles motivations, sont depuis longtemps les principaux obstacles aux progrès en matière de désarmement. Le rôle purement délibératoire de la Commission offre un moyen de lever de telles suspicions. Là réside sans doute la plus grande contribution que la Commission puisse faire à la réalisation des objectifs internationaux de désarmement.

Même si une nouvelle approche et des idées neuves sont nécessaires, la Commission pourrait aussi réétudier les propositions formulées autrefois d'inviter des experts à participer à ses débats. Je rappelle qu'à la fin de sa session de 2008, la Commission a débattu d'une proposition de son président sur des éléments de procédure et d'organisation pour une éventuelle participation d'experts à ses travaux et décidé de poursuivre à l'avenir l'examen de cette question.

La session de 2012 de la Commission intervient dans un contexte politique dynamique. Prochainement, le Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 tiendra sa première session. Prochainement, les négociations pour un traité sur le commerce des armes s'ouvriront à l'ONU. Prochainement, les États procéderont à l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Prochainement, les préparatifs de la prochaine session de la Première Commission débiteront. Enfin, d'ici à la fin de l'année, la conférence chargée d'examiner la question de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et autres armes de destruction massive au Moyen-Orient sera organisée.

En ce moment, les initiatives en faveur du désarmement et de la réglementation des armements se multiplient. À l'évidence, la Commission a une contribution à apporter dans ces domaines. Des avancées à la Commission du désarmement pourraient encourager des progrès ailleurs au sein du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement en montrant qu'il est effectivement possible d'aller de l'avant.

Le désarmement demeurera naturellement une priorité pour une écrasante majorité d'États Membres et pour des milliards de personnes, membres de la société civile, dans le monde. C'est un sujet que Dag Hammarskjöld a, dès 1955, qualifié de « serpent de mer » à l'ONU. Les attentes sont nombreuses et ne cessent de croître.

La Commission a aujourd'hui la possibilité de se montrer à la hauteur de ces attentes. En adoptant un nouveau programme triennal de discussion, elle peut résolument prendre le parti du multilatéralisme et du désarmement, en tant que moyen fondamental de renforcer la paix et la sécurité internationales, et réaffirmer que l'ONU est une instance collective indispensable pour la poursuite d'intérêts communs. En dépit des progrès indéniables réalisés au fil des trois dernières décennies, il est indéniable qu'il reste encore beaucoup à faire.

Plusieurs traités clés n'ont pas encore recueilli l'adhésion universelle. On dénombre toujours des dizaines de

milliers d'armes nucléaires, auxquelles s'ajoutent des plans de modernisation à long terme assortis de budgets colossaux. Le droit international n'a pas été suffisamment développé dans certains domaines, notamment les armes nucléaires, les armes classiques et les missiles à longue portée. Les problèmes de prolifération nucléaire qui perdurent alimentent l'instabilité au Moyen-Orient, en Asie du Sud et en Asie du Nord-Est.

J'espère sincèrement aujourd'hui que la Commission va ouvrir un nouveau chapitre de son évolution au sein du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement, un chapitre où des compromis sont possibles sur les moyens à mettre en œuvre, sans pour autant faire de concessions sur les principes et les objectifs fondamentaux, un chapitre placé sous le signe d'une forte coopération multilatérale dans la poursuite des intérêts communs et un chapitre marqué par la matérialisation des espoirs plus que par l'exacerbation des craintes. Je souhaite au Président et à tous les membres de la Commission plein succès dans leurs travaux et entends mobiliser tous les moyens à ma disposition pour contribuer à leur réussite.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Angela Kane, Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, de ses observations très instructives. Je puis l'assurer que nous leur accorderons toute l'attention qu'elles méritent.

(*Le Président poursuit en espagnol*)

Je vais à présent faire quelques observations concernant la session qui démarre aujourd'hui.

Nous sommes réunis aujourd'hui à l'occasion de l'ouverture d'une nouvelle session de la Commission du désarmement, qui nous l'espérons donnera les résultats que nous escomptons tous. La Commission du désarmement est l'un des instruments les plus pertinents du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement et elle doit être la pierre angulaire des délibérations, de la réflexion et des propositions en faveur du système international de désarmement, de paix et de développement. J'ai la conviction qu'avec l'appui de tous les membres, il est possible de réaliser cette aspiration de la communauté internationale.

Il y a quelques jours, j'ai envoyé aux membres une lettre pour leur faire part de mes réflexions concernant les défis qui nous attendent en ce début de nouveau cycle de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Pendant les consultations que j'ai eues avec tous les membres ainsi qu'avec chacun des groupes régionaux et avec plusieurs pays, sur un plan bilatéral, j'ai évoqué en toute franchise et en toute transparence les idées, qui, selon moi,

en ma qualité de Président de cette session, pourraient nous permettre d'avancer.

J'ai en outre indiqué que nous ne pouvons plus différer l'obtention de résultats concrets, ni continuer à faire comme si de rien n'était. J'estime que l'heure est venue pour la communauté internationale, représentée ici à la Commission, elle-même lieu où les objectifs et les intérêts de tous les États Membres sont représentés, de faire avancer véritablement le désarmement. A cette fin, j'ai présenté, en toute transparence et de manière cordiale mais ferme, des analyses et des propositions qui nous serviront de premier point de départ en vue d'obtenir des résultats concrets.

Concernant la première question de fond à l'ordre du jour de ce nouveau cycle, j'ai suggéré plusieurs thèmes en relation avec le désarmement nucléaire. Après avoir pris connaissance, de manière informelle, des positions des différents groupes d'intérêts représentés à la Commission, j'ai proposé ces thèmes afin d'examiner, d'évaluer et, en fin de compte, de recommander la mise en place d'un cadre permettant de parvenir à un monde sans armes nucléaires, autrement dit de garantir véritablement le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

En ce qui me concerne, j'estime que le deuxième thème proposé, sur les résultats et les enseignements tirés de l'expérience en matière de création de zones exemptes d'armes nucléaires, revêt une très haute importance. En effet, la condition qui sous-tend la création de telles zones – la volonté politique inébranlable des États de refuser sur leur territoire respectif l'expérimentation, l'utilisation, la fabrication, l'acquisition, le transfert, le stockage, l'installation ou toute autre forme de possession d'armes nucléaires – fait que les mécanismes des zones exemptes d'armes nucléaires sont un outil idéal pour la communauté internationale dans ce domaine. Je suis certain que ce legs important sera également pris en considération dans nos délibérations sur l'autre thème nucléaire proposé.

Pour ce qui est des armes classiques, j'ai rappelé que cette question très importante est également à l'examen dans plusieurs autres instances, où elle fait l'objet de négociations. Je suis persuadé que la deuxième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects donnera les résultats que nous attendons tous concernant ce type d'armes. A cet égard, et conformément à l'opinion majoritaire de cette Commission, je me permets de suggérer que la question des armes classiques soit envisagée de manière globale dans cette instance. Bien évidemment, si cette suggestion était approuvée, le débat sur

le point de l'ordre du jour relatif aux armes classiques devrait automatiquement être axé sur ce type d'armes.

Dans ce contexte, les mesures de confiance que la Commission du désarmement pourrait proposer pour analyse et négociation par d'autres instances compétentes revêtent une importance toute particulière.

La charge difficile mais pas impossible qui m'a été confiée m'honore professionnellement, tout comme elle honore mon pays, le Pérou, et sa tradition pacifiste. Je m'engage à faire profiter tous les membres du meilleur de mon expérience dans le domaine du désarmement nucléaire et classique. Je l'ai indiqué dans la lettre que je leur ai envoyée et je le redis aujourd'hui : il ne s'agit pas de réinventer la roue; il nous faut simplement la faire tourner. Je suis profondément convaincu que les résultats qu'obtiendra la Commission dépendront uniquement de la volonté des États Membres et de la souplesse dont ils feront montre pour atteindre les objectifs fixés et déployer les efforts collectifs nécessaires pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouve la Commission depuis 12 ans.

Je ne saurais terminer cette brève intervention sans lire aux membres quelques passages d'un ouvrage collectif paru dans les années 70. Rédigé par des scientifiques spécialisés dans le nucléaire venus du monde entier, il met en garde contre les dangers des armes nucléaires et insiste sur la nécessité d'un désarmement et d'une non-prolifération nucléaires efficaces. Ces scientifiques y décrivent une explosion nucléaire, situation que fort heureusement nous n'avons pas eu à revivre depuis 1946.

« Une déflagration nucléaire aurait pour effets immédiats de provoquer des explosions et des incendies gigantesques. Une attaque sur des villes ou sur des installations militaires entraînerait des vents de la force d'un ouragan et des tempêtes de feu qui dévasteraient des continents entiers. L'explosion nucléaire ne libérerait pas seulement ses propres radiations, mais aussi celles émises par les réacteurs et les autres armes nucléaires détruits dans l'attaque. Quiconque n'aurait pas péri sur le champ, englouti dans cet immense brasier, pulvérisé par une explosion ou mort d'asphyxie dans un abri souterrain, se retrouverait dans un monde de cauchemar, jonché de cadavres et peuplé de moribonds et de fous. Les aliments, les récoltes et la terre seraient tous contaminés. L'eau ne serait plus potable. Les hôpitaux et les réseaux de transport et de communication auraient été rayés de la carte.

Dans le silence de cette planète à l'agonie, les

radiations contamineraient tout, des océans jusqu'à l'atmosphère, détruisant la couche d'ozone qui laisserait passer les dangereux rayons ultraviolets. Une fois toute vie animale complètement détruite, l'écosystème s'effondrerait totalement pour ne laisser place qu'à la désolation absolue, à un monde totalement désert. »

Nous espérons simplement ne jamais vivre un tel cataclysme, ni aujourd'hui, ni demain. C'est pourquoi, mes chers amis, nous devons nous mettre au travail et œuvrer pour un monde meilleur dans l'intérêt, présent et futur, de l'humanité.

Les membres se souviendront qu'à notre session d'organisation, tenue le 19 janvier 2012 (voir A/CN.10/PV.318), la Commission a pris note de l'ordre du jour provisoire de la session de fond de 2012 qui figurait dans le document A/CN.10/L.67, étant entendu qu'il serait révisé et approuvé officiellement une fois qu'un consensus serait notamment intervenu sur ses points 4 et 5 relatifs aux thèmes de la session. Je crois comprendre qu'il n'y a pas encore d'accord sur cette question et que des consultations supplémentaires sont nécessaires.

Par conséquent, et avec l'assentiment des membres, j'ai l'intention de suspendre la présente séance afin de poursuivre les consultations et de reprendre les travaux officiels de la Commission dès que celles-ci auront abouti. Nous allons donc enchaîner dans cette même salle sur des consultations qui, je l'espère, s'avéreront utiles et fructueuses. Avant de suspendre, je remercie personnellement le Président de l'Assemblée générale et la Haut-Représentante du Secrétaire général de leur présence.

*La séance, suspendue à 10 h 55, est reprise à 17 h 50.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : La Commission ne s'étant toujours pas mise d'accord sur les points de son ordre du jour provisoire, les consultations reprendront demain matin. Je ne considère pas pour autant que l'après-midi a été perdu, car tous les groupes ont mené des consultations approfondies et détaillées et je suis sûr que chacun a la volonté d'aller de l'avant. Qui sait, demain, de nouvelles idées, plus claires, se feront peut-être jour.

*La séance est levée à 17 h 55.*